

## **SÉANCE SPÉCIALE DU 4 OCTOBRE 2017**

### **Présences :**

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Madame	Catherine Haulard	Directrice générale

### **Absences :**

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 2 octobre 2017 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Approbation des dépenses
5. Piste cyclable asphaltée – Adjudication
6. Règlement d'emprunt 618-2017 (Égouts) - Adoption
7. Règlement d'emprunt 619-2017 (Lac Taureau et Papillon) - Adoption
8. Club quad Matawinie – Aide financière 4,000\$
9. Passerelle chutes à Ménard (construction) – Adjudication
10. Passerelle chutes à Ménard (structure acier) – Adjudication
11. Belvédère chutes à Ménard (construction) – Adjudication
12. Matricules 7277-25-4574 et 7277-62-3524 – Ajout d'usages
13. Matricule 7274-92-8290 – Demande de dérogation mineure
14. Matricules 8374-56-0361 et 8374-56-0631 – Projet de lotissement
15. MTQ – Pont temporaire St-Ignace
16. Regroupement avec l'office municipal d'habitation de Rawdon
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture et constat du quorum**

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**925-2017**

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Boisvert

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

**3. Période de questions**

**4. Approbation des dépenses**

**926-2017**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

18.1.1. Déboursés	203,228.57\$
18.1.2. Paiement automatiques	73,162.35\$
18.1.3. Comptes à payer	<u>155,857.80\$</u>
	<b>432,248.72\$</b>

Représenté par les chèques #16056 à #16174.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

## 5. Piste cyclable asphaltée – Adjudication

**927-2017**

**ATTENDU** qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO # 1069183) pour le rapiéçage d'asphalte et la piste cyclable asphaltée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres public, une seule soumission d'Asphalte Lanaudière et que cette soumission est conforme.

**ATTENDU QUE** le mandat pour la portion de la piste cyclable n'avait pas été donné étant donné l'attente de confirmation des ministres responsables du programme d'aide PIQM-MADA.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçue la lettre d'admissibilité du projet de piste cyclable asphaltée le 27 septembre 2017.

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : François Dubeau

### **Il est résolu :**

- D'octroyer le contrat pour l'asphaltage de la piste cyclable le tout aux conditions décrites à l'appel d'offres 2017-002 au montant de 17.10\$ plus taxes le m<sup>2</sup> à Asphalte Lanaudière;
- De se prévaloir de l'option de Trait de scie et préparation avant pavage à 15\$ plus taxes le m<sup>2</sup>;
- De confirmer que la liste des travaux finaux est en annexe de la présente;
- D'appliquer la dépense au g/l prévu à cet effet.

*Adopté à l'unanimité.*

## 6. Règlement d'emprunt 618-2017 (Égouts) – Adoption

**928-2017**

**ATTENDU QUE** la présentation du règlement 618-2017 et l'adoption de l'avis de motion ont été donnés lors de la séance régulière du 18 septembre 2017.

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'adopter le règlement d'emprunt 618-2017 pour une période n'excédant pas 10 ans, de 110,000\$ pour les services professionnels et la vidange des étangs aérés.

Adopté à l'unanimité

**7. Règlement d'emprunt 619-2017 (Lac Taureau et Papillon) – Adoption**

**929-2017**

**ATTENDU QUE** la présentation du règlement 619-2017 et l'adoption de l'avis de motion ont été donnés lors de la séance régulière du 18 septembre 2017.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'adopter le règlement d'emprunt 619-2017 pour une période n'excédant pas 20 ans, pour l'exécution des travaux de réfection sur les chemins du lac Taureau et Papillon et à emprunter une somme n'excédant pas 625,000\$ pour assurer le coût des travaux, les taxes, les frais professionnels et les imprévus.

Adopté à l'unanimité

**8. Club quad Matawinie – Aide financière**

**930-2017**

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'autoriser une aide financière de 2,000\$ sur présentation de preuves d'investissements sur le territoire de la Municipalité et d'appliquer la dépense au g/l g/l prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité

## 9. Passerelle chutes à Ménard (construction) – Adjudication

**931-2017**

**ATTENDU** que Sylvain Grégoire, ing a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture partielle, l'installation et la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes.

**ATTENDU** que Sylvain Grégoire, ing recommande au conseil municipal d'accepter l'offre de Sylvain Rondeau Inc au montant de 74,618.78\$ taxes incluses, le tout selon ses recommandations en annexe pour en faire partie intégrante.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

- D'octroyer le contrat pour la fourniture partielle, l'installation et la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes à l'entreprise Sylvain Rondeau Inc au montant de 74,618.78\$ taxes incluses, le tout tel que stipulé à l'appel d'offres sur invitation 160913-1 (Sylvain Grégoire, ing) ; le tout sous condition que l'entreprise Sylvain Rondeau Inc fournisse à la Direction générale copie certifiée conforme de leur licence d'entrepreneur RBQ 1.5. - Entrepreneur en structures d'ouvrages de génie civil dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution. À défaut de recevoir copie certifiée conforme de la licence d'entrepreneur RBQ 1.5. - Entrepreneur en structures d'ouvrages de génie civil dans les délais, la présente résolution deviendra caduque et nulle.
- D'autoriser l'achat de bois (pruche brute), le tout conditionnel au paragraphe précédent, à Georges H Durand Ltée au montant de 10,042.50\$ (Soumission 707218).

Adopté à l'unanimité

**10. Passerelle chutes à Ménard (structure acier) – Adjudication**

**932-2017**

**ATTENDU** que Sylvain Grégoire, ing a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture de la structure d’acier et les métaux ouvrés d’une passerelle pour piétons et cyclistes.

**ATTENDU** que Sylvain Grégoire, ing recommande au conseil municipal d’accepter l’offre de Ray Métal Joliette Ltée au montant de 77,608.13\$ taxes incluses, le tout selon ses recommandations en annexe pour en faire partie intégrante.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

**Il est résolu** d’octroyer le contrat pour la fourniture de la structure d’acier et les métaux ouvrés d’une passerelle pour piétons et cyclistes à l’entreprise Ray Métal Joliette Ltée au montant de 77,608.13\$ taxes incluses, le tout tel que stipulé à l’appel d’offres sur invitation 160913-2 (Sylvain Grégoire, ing).

Adopté à l’unanimité

**11. Belvédère chutes à Ménard (construction) – Adjudication**

**933-2017**

**ATTENDU** que Sylvain Grégoire, ing a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture partielle, l’installation et la construction complète d’un belvédère à usage public.

**ATTENDU** que Sylvain Grégoire, ing recommande au conseil municipal d’accepter l’offre de Construction Vianney Gilbert Inc au montant de 15,699.84\$ taxes incluses, le tout selon ses recommandations en annexe pour en faire partie intégrante.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d’octroyer le contrat pour la fourniture partielle, l’installation et la construction complète d’un belvédère à usage public à l’entreprise Construction Vianney Gilbert Inc au montant 15,699.84\$ taxes incluses, le tout tel que stipulé à l’appel d’offres sur invitation 160913-3 (Sylvain Grégoire, ing).

Adopté à l’unanimité

**12. Matricules 7277-25-4574 et 7277-62-3524 – Ajout d’usages**

**934-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des propriétés situées sur les parties des lots 72 et 73, rang 1, canton de Brassard, a déposé une demande d’ajout d’usage pour habitation bi-familiale isolée (pour les terrains ayant une superficie minimale de 7432 mètres carrés (80 000 pieds carrés) dans les zones Va-1 et Pa-1 uniquement;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire avoir des mini maisons, des habitations unifamiliales isolées et des bi-familiales isolées dans un même secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU aimerait que les projets de mini maisons soient isolés des secteurs d’habitations bi-familiales;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de la Baie-Morissette a été planifié afin d’y autoriser des habitations unifamiliales isolées uniquement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les habitations bi-familiales amènent une plus grande densité d’occupation dans un secteur (plus de gens sur un terrain) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de refuser la demande d’ajout d’usages.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

**DE REFUSER** la demande d’ajout d’usages 80 CCU 2017.

Adopté à l’unanimité

**13. Matricule 7274-92-8290 – Demande de dérogation mineure**

**935-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 211, chemin Ferland, a déposé une demande de dérogation mineure concernant une habitation construite à 6.80 mètres (22.31 pieds) au lieu de 10 mètres (32.8 pieds) et un garage construit à 1.96 mètres (6.4 pieds) au lieu de 5 mètres (16.4 pieds), ce qui contrevient aux articles 16.2.2-2) et 16.2.3 du règlement sur les PIA # 400-1998 ;

**CONSIDÉRANT QU'il** n'y a pas d'habitation à l'arrière du terrain du demandeur et le terrain arrière concerné appartient au gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les bornes d'arpentage présentes à l'arrière du terrain ne déterminent pas la bonne délimitation du terrain;

**CONSIDÉRANT** la bonne foi du demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

**D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure 81 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

**14. Matricules 8374-56-0361 et 8374-56-0631 – Projet de lotissement**

**936-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été examiné par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter le projet de lotissement pour la propriété située sur les parties de lots 37, 38 et 39, rang 3, dans le canton de Masson.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal



**D'AUTORISER** les démarches pour le projet de lotissement, demande 82 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

**15. MTQ – Pont temporaire St-Ignace (Ponts l'Estuaire)**

**937-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a réduit le tonnage permis sur le pont #P-04357 depuis plusieurs mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation provoque énormément d'inconvénients aux usagers du réseau routier du secteur de Saint-Ignace et aux véhicules de la municipalité (déneigement, matières résiduelles, incendie et travaux publics);

**ATTENDU QUE** la Municipalité en serait venue à une entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification, pour la location d'un pont temporaire à double voies. À savoir :

La Municipalité défraie les coûts pour le transport (aller/retour) et l'installation du pont temporaire (facturée au MTQ).

**Et**

Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification défraie les coûts de location du pont temporaire.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'autoriser une dépense maximale de 7,000\$ (plus taxes) pour les frais de transport (aller/retour) du pont temporaire et mandater la direction générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

## 16. Regroupement avec l'office municipal d'habitation de Rawdon

938-2017

**ATTENDU QU'**en décembre 2015, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi no 83, qui comprenait, entre autres, des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec donnant au ministre le pouvoir de décréter des regroupements d'offices régionaux ou municipaux d'habitation à compter du 30 juin 2017. Ce projet de loi fut adopté et sanctionné en juin 2016;

**ATTENDU QUE** notre MRC a décidé de ne pas déclarer sa compétence en logement social laissant les Offices sur son territoire se regrouper entre eux ou avec d'autres pour répondre aux exigences de la loi;

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Saint-Michel-des-Saints a présenté un document de réflexion dont une des options était d'intégration avec l'OMH de Rawdon;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration juge cette option comme étant la meilleure dans les circonstances;

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Rawdon, pour faciliter l'intégration de plusieurs Offices, accepte de revoir la composition du conseil d'administration ainsi que son nom qui deviendra suite à l'obtention des lettres patentes modifiées OMH MATAWINIE;

**ATTENDU QUE** pour intégrer les nouveaux Offices, l'Office municipal d'habitation de Rawdon accepte d'assumer nos ententes d'exploitations signées avec la Société d'habitation du Québec en regard de la gestion immobilière et des hypothèques sur les différents édifices de la Société;

**ATTENDU QUE** la municipalité a été informée des démarches d'intégration avec l'Office municipal d'habitation de Rawdon.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Boisvert

**Il est résolu** que le conseil municipal autorise l'OMH de Saint-Michel-des-Saints, sur l'autorisation de la Société d'habitation du Québec, à céder la gestion de ses actifs immobiliers, ses actifs et passifs à l'Office municipal d'habitation de Rawdon qui prendra effet au plus tard le 31 décembre 2018 et de mandater la direction générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

**17. Période de questions**

**18. Levée de l'assemblée**

**939-2017**

Proposé par : Gilles Boisvert  
Appuyé par : François Dubeau

La séance est levée à 19h55

*Adopté, à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière